A man wearing a brown coat and a black hat is seen from behind, working with a white, shaggy dog in a field. In the background, there is a tall, cylindrical stone tower made of rough-hewn stones. The scene is set in a rural, grassy area with trees in the distance under a clear sky.

Lagotto Club de France

RNA : (W) 301004730 SIRET : 83355145000012 CNIL : 2127046VO SCC N° ASSOCIATION : 1598

Le LCF est affilié à l'U.M.LAG.

En stage d'affiliation depuis le 06.02.2018

Exposition Régionale d'Élevage

Juge: Monsieur Raymond Soulat

Samedi 09 février 2019

Les Mages (30)

Lagotto Club de France

RNA : (W) 301004730 SIRET : 83355145000012 CNIL : 2127046VO SCC N° ASSOCIATION : 1598

Le LCF est affilié à l'U.M.L.A.G.

Association pour l'amélioration du Lagotto Romagnolo en France,
en stage d'affiliation à la SCC depuis le 06.02.2018
Comité de l'association au 01.01.2019

Présidente	Brigitte BEGO	Le Mas d'Airolle Route de St Julien de Cassagnas 30960 LES MAGES	Tél. : 06.85.52.59.35 lagotto.club.france@gmail.com
Secrétaire Trésorière	Michelle ESTEVEZ	98 B chemin de Font Barin 30980 LANGLADE	Tel. : 06.73.46.23.63 lagotto.club.france@gmail.com
Par ordre alphabétique			
Administrateur	Henry FROSSARD	Lieu-dit Paillon 31360 SAINT MARTORY	Tel. : 06 79 68 01 21 lagotto.club.france@gmail.com
Administrateur	Armelle GIRON-GRIMAUD	11 avenue Azam 33600 PESSAC	Tel. : 06 07 65 93 55 lagotto.club.france@gmail.com
Administrateur	Christine OLLIER	Lieu-dit « LACAY » 47140 TRENTELS	Tel: 06.08.02.92.30 lagotto.club.france@gmail.com
Administrateur	Stéphane PARRA	224 rue des Glaieuls 38340 VOREPPE	Tel. : 06 03 13 50 25 lagotto.club.france@gmail.com
Administrateur	Martine SEGUR	Hameau de Heuré 89100 SAINT CLEMENT	Tel. : 06.22.19.29.79 lagotto.club.france@gmail.com



JUGE CIL / ENCI

Monsieur Gianni Orlandi

JUGE CIL / ENCI

Monsieur Carmine Marinelli

Il incombe aux participants d'assurer le bien-être du chien lors des manifestations canines.
Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être, comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et / ou le traiter de manière cruelle.
La violation de ces règles entraînera l'exclusion de la manifestation canine et de tous les événements à venir et peut exposer à des sanctions.



**« POUR L'AMÉLIORATION DE LA RACE LAGOTTO ROMAGNOLO EN FRANCE »
« POUR LA PROMOTION EN FRANCE DU LAGOTTO ROMAGNOLO : CHIEN TRUFFIER »**

Le Lagotto Club de France a pour objet d'améliorer la race « Chien d'Eau Romagnol », d'en encourager l'élevage, de contribuer à sa promotion et développer son utilisation.



Bonjour,

Je suis heureuse de vous accueillir sur le Domaine de l'Airolle, pour encore une fois un week-end de sélection pour notre race permettant la mise en avant des sujets présentant les caractéristiques tant morphologiques que d'utilisation ;

Le samedi vous pourrez :

-participer à la Régionale d'Élevage sous le jugement de Monsieur SOULAT, que je remercie pour avoir accepté notre invitation.

- puis au fur et à mesure de la sortie des différentes classes, rejoindre directement les aires de concours de travail réparties tout autour : unité de lieu, de temps et d'action comme dans le théâtre antique.

les juges italiens ENCI, spécialistes du travail du lagotto vous expliqueront comment progresser.

Bien sûr vous avez la possibilité de faire confirmer vos jeunes chiens et de leur faire passer le TAN, les premiers stades de la sélection qui vous donnent accès à la grille spécifique du LAGOTTO.

Je vous souhaite une belle journée en compagnie de nos chiens que je remercie de nous réunir

Brigitte BEGO

Pour le Comité du Lagotto Club de France

PROGRAMME

Vendredi 8 Février 2019 :

19 H 30 TIRAGE AU SORT DE L'ORDRE DE PASSAGE AUX CONCOURS, à l'HOTEL LE CLOS DES ARTS

Samedi 9 Février 2019 :

Point de rendez-vous à partir de 8 Heures
à la salle de l'ancien Temple (place de la salle des fêtes)
Puis départ pour le Domaine d'Airolle

8H 30 début de la REGIONALE D'ELEVAGE

9H 00 début du concours de travail de TYPE A

13 H Déjeuner à la Salle de l'Ancien Temple

A partir de 15H REMISE DES PRIX AVEC ATTRIBUTION
DU TROPHEE DU DOMAINE DE L'AIROLLE : male et femelle
en classe ouverte ayant obtenu le meilleur classement tant en
beauté qu'en travail(combinata)

Dimanche 10 Février 2019 :

Rendez-vous à partir de 7 H 30 à la salle de l'Ancien Temple
puis départ pour le Domaine d'Airolle

8 H début du concours de travail TYPE B

A partir de 10 H début du concours de TYPE A

13H DEJEUNER A LA SALLE de l'Ancien Temple
Puis dès que possible remise des récompenses

Lagotto Club de France

RNA : (W) 301004730 SIRET : 8335514500012 CNIL : 2127046VO SCC N° ASSOCIATION : 1598

Le LCF est affilié à l'U.M.LAG.

Adhésion 2019 au Lagotto Club de France

Domiciliation bancaire du Lagotto Club de France

Prière de contacter la Secrétaire du LCF à

lagotto.club.france@gmail.com

Madame Michelle ESTEVEZ (secrétaire)

Téléphone : 00.33.(0)6.73.46.23.63

Prière d'entourer l'option choisie

Tarifs adhésion au 01.01.2019 au LCF	France & UE 2019	Hors UE 2019
Membre <u>actif</u> individuel	30 €	50 €
Membre <u>actif</u> couple (*)	50 €	75 €
Membre <u>bienfaiteur</u> individuel à partir de (...)	90 €	150 €
Membre <u>bienfaiteur</u> couple (*) à partir de (...)	150 €	225 €

ARTICLE 8 des statuts du Lagotto Club de France, intitulés : « COTISATIONS ». (Extraits)

Le montant des cotisations est fixé chaque année par le Comité. La cotisation est due pour l'année en cours par tout membre admis avant le 1er octobre.

A partir du 1er octobre, les cotisations recueillies lors d'adhésions nouvelles(**) seront comptées pour l'année suivante mais l'ancienneté sera décomptée depuis la date de réception de la demande d'adhésion. Ensuite, la cotisation est payable dans le courant du premier trimestre de chaque année.

Veillez à bien orthographier vos noms, prénom(s) et adresse. Ceci conditionne l'inscription exacte sur les listes électorales du Club.

1 ^{er} adhérent : Nom :	Prénom :
Tél :	Email :
 Nom de votre profil Facebook :	
<input type="checkbox"/> Déclare souhaiter devenir membre de l'Association LCF en 2019 <input type="checkbox"/> Déclare vouloir renouveler mon adhésion à l'Association LCF pour l'année 2019	

2 ^{ième} adhérent : Nom :	Prénom :
Tél :	Email :
 Nom de votre profil Facebook :	
<input type="checkbox"/> Déclare souhaiter devenir membre de l'Association LCF en 2019 <input type="checkbox"/> Déclare vouloir renouveler mon adhésion à l'Association LCF pour l'année 2019	

Même adresse :		
Code postal :	Ville :	Pays :

Affixe :	Nombre de chiens :
SIRET si professionnel : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	APE : _ _ _ _ _

Je déclare (Nous déclarons) reconnaître l'Objet Social de l'Association LCF, et en avoir accepté ses Statuts ainsi que son Règlement Intérieur qui peuvent être consultés sur son site internet (portail Société Centrale Canine) et sur sa page Face book du Lagotto Club de France.

J'ai (Nous avons) pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'Association LCF et accepte (acceptons) de verser ma (notre) cotisation due pour l'année civile en cours et les années suivantes sauf si je démissionne (nous démissionnons) du LCF entre temps.

Prière d'adresser la demande d'adhésion au LCF ainsi que le chèque établi à l'ordre du Lagotto Club de France à la secrétaire de l'association : LAGOTTO CLUB DE FRANCE, Madame Michelle ESTEVEZ, 98 B chemin de Font Barin, F 30980 LANGLADE, FRANCE

DATE : _ _ _ _ 2 0 1 9 1 ^{er} adhérent : Atteste avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association <u>Signature obligatoire</u> Lu et approuvé & Nom Prénom(s) du signataire	DATE : _ _ _ _ 2 0 1 9 2 ^{ième} adhérent : Atteste avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association <u>Signature obligatoire</u> Lu et approuvé & Nom Prénom(s) du signataire
---	---

L'adhésion à l'Association LCF s'entend aller du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Pour les anciens adhérents, elle est exigible chaque année dès le 1^{er} janvier et doit être renouvelée le cas échéant au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Le montant des différentes cotisations est fixé chaque année par le Comité pour l'année suivante et est approuvé en Assemblée Générale.

NOUVELLE ADHESION AU LCF :

- La cotisation est due pour l'année en cours par tout nouveau membre admis avant le 1er octobre de l'année précédente.
- A partir du 1er octobre, les cotisations recueillies lors d'adhésions nouvelles seront comptées pour l'année suivante mais l'ancienneté sera décomptée depuis la date de réception de la demande d'adhésion.

RENOUVELLEMENT ADHESION AU LCF :

- Ensuite et sauf démission, la cotisation est payable dans le courant du premier trimestre de chaque année.

(*) Adhésion couple : 2 adhérents vivants sous le même toit (à la même adresse).

(**) Article n°6 des Statuts du Lagotto Club de France intitulé « COMPOSITION » : « Il incombera au trésorier de soumettre la demande d'adhésion à l'agrément du Comité suivant ». Sous réserve du (**), les adhérents pourront bénéficier des avantages liés à l'adhésion et notamment d'une réduction sur un engagement à une manifestation organisée par le LCF si et seulement s'ils sont à jour de cotisation le jour où ils demandent à en bénéficier.

simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement. Ne peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

CLASSE BABY :

Pour les chiots âgés de 4 à 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très prometteur, Prometteur, Assez prometteur, insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement. Ne peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

AUTRES CLASSES :

LOT D'AFFIXE :

(Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR :

(Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré. Les chiens doivent être déjà engagés dans une classe individuelle. Les chiens peuvent appartenir à différents propriétaires.

COUPLE :

Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE :

Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" :

Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS :

Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont priés d'adresser leurs engagements par lettre au trésorier en exercice du Lagotto Club de France (voir feuille d'engagement), et d'y joindre leur règlement : soit par mandat-cash, soit par chèque bancaire ou postal, soit par mandat de virement international (joindre la preuve du mandat avec l'engagement). En aucun cas, n'adresser d'espèces dans votre envoi !
(Please, do not send cash in payment of your inscription !)
Les engagements sur Internet avec paiement sécurisé sont possibles sur le site du prestataire choisi par le LCF.
Les engagements par internet non réglés au jour de la clôture ne seront pas pris en compte.
Les engagements peuvent être payés par carte bancaire via le site d'engagement proposé, par virement bancaire, par chèque bancaires.

Pour les adhérents du LCF, les réductions sur le prix des engagements ne sont accordées que si l'adhérent est à jour de cotisation au moment de l'engagement.
Aucune régularisation ne sera possible à posteriori.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

Tout engagement parvenant après la seconde clôture (date de réception uniquement) sera refusé et le cas échéant remboursé sous déduction d'une somme de 50 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

Le Comité du Lagotto Club de France se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il serait amené à croire ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

1^o des engagements :

- des chiens non-inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'exposition.
- des chiens non payés en totalité.

Les engagements partiellement payés dans ce dernier cas ne seront pas remboursés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces 2 cas ne seront pas remboursés.
- non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdit.
 - dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUgements :

Les cartons d'exposant seront à retirer au secrétariat du Lagotto Club de France ou seront envoyés aux propriétaires par email.

Si des horaires de passage ont été établis, vous devez OBLIGATOIREMENT être présent sur l'exposition une heure avant votre jugement et une 1/2 heure avant le jugement autour de votre ring.

Le Lagotto Club de France demandera expressément au(x) juge(s) de respecter les horaires de passages s'il y en a. Il pourra être fait appel à un seul juge ou à un jury collégial composé de deux ou plusieurs juges.

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

En cas d'un nombre d'engagements supérieur à 80, un deuxième Juge sera nommé par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

Les exposants doivent se tenir à la disposition du ou des juges. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Le juge donne à chaque chien un commentaire de jugement écrit. Le juge dicte, en sa propre langue, au secrétaire du ring. Ce commentaire doit comprendre l'évaluation du chien et de sa qualité et décrire les mérites et les défauts les plus importants du chien.

La raison pour laquelle un chien ne reçoit pas le qualificatif "excellent" ou "très bon" doit être indiquée dans le commentaire. Une copie de rapport de jugement est donnée à l'exposant à la fin du jugement.

Une autre copie de ce jugement est adressée à la SCC, une autre au Lagotto Club de France et la dernière est remise au juge une fois tous les jugements terminés.

Dans chaque classe, les chiens sont d'abord jugés individuellement et le jugement doit se base sur le standard de race de la FCI et lui seul.

Les sujets sont alors qualifiés en vertu de leurs qualités.

QUALIFICATIF

Les qualificatifs donnés par les juges doivent répondre aux définitions suivantes :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvrière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

CLASSEMENT

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement (NC : non classé). Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au

moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

RECOMPENSES

C.A.C.S. de la S.C.C. & R.C.A.C.S. de la S.C.C. :

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Voir conditions au verso de la feuille d'engagement. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S.

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellents des deux autres classes.

B.O.B. : Meilleur de Race

Le mâle et la femelle proposés pour le CACS, le meilleur champion mâle et la meilleure championne femelle ayant reçu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe champion, le meilleur jeune mâle et la meilleure jeune femelle ayant reçu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Jeunes, les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif « 1^{er} Excellent » dans la classe Vétérans concourent pour le titre de Meilleur de Race.

B.O.S. : Best Opposite Sexe

Le B.O.S. est attribué au mâle ou à la femelle de sexe opposé à celui qui vient d'obtenir le B.O.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE :

(B.I.S.)

Les meilleurs chiens de chaque race (B.O.B.) concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Le meilleur Jeune, Champion, Vétérans, Travail, Lot Affixe, Lot Reproducteur de l'exposition pourra être organisé.

(B.O.S.)

Le meilleur chien de l'exposition de sexe opposé au B.I.S.

ASSESSORAT :

Les personnes qui font leur assessorat dans le ring sont normalement des juges déjà nommés par la SCC sur proposition du Lagotto Club de France et sont en train d'étudier de nouvelles races et qui désirent être nommés dans ces races. Le juge qui a un "juge-élève" dans son ring enseigne ce dernier en prenant comme support les chiens jugés. L'élève n'écrit pas de critiques et n'a pas le droit d'influencer les décisions du juge.

QUALIFICATION AU CONCOURS GENERAL AGRICOLE (CGA) :

Concerner les chiens présentés au CGA en classe travail, champion et CACS sexe mâle et femelle
Seront qualifiés pour participer au CGA de l'année suivante :
- les chiens Mâles et Femelles inscrits au LOF ayant obtenus les CACS, à défaut les chiens ayant obtenu la RCACS.
- Les chiens Mâles et Femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} EXC en classe travail et champion à défaut les seconds.
- Le 1^{er} lot d'affixe et le 1^{er} lot de reproducteur pour chacune des races.

SANCTIONS :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par le Lagotto Club de France avec extension possible aux manifestations organisées par la SCC et ses Associations affiliées :

- Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la S.C.C. les statuts et le règlement intérieur du Lagotto Club de France.

RÉCLAMATIONS :

Toutes réclamations fondées sur ce présent le présent RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS « NATIONALES D'ÉLEVAGE » & « RÉGIONALES D'ÉLEVAGE » DU LAGOTTO CLUB DE FRANCE à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que celles-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans

l'heure de l'évènement qui les aurait motivées et être accompagnées d'une caution de 150,00 €uros établi à l'ordre de la S.C.C. et qui restera acquise à la S.C.C. si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Les réclamations sont à déposer contre reçu au secrétariat de l'exposition.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité du Lagotto Club de France en première intention puis par la Commission Disciplinaire de la S.C.C.

POUR TOUT CE QUI N'EST PAS PREVU ...

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement, prière de vous référer au règlement de exposition de la SCC (01.07.2017) <https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>

AVERTISSEMENT:

Le Lagotto Club de France, la Société Centrale Canine, les sociétés organisatrices parallèles sur un même évènement déclinent toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes. Le Lagotto Club de France, la Société Centrale Canine, les sociétés organisatrices parallèles ne peuvent en aucun cas être reconnues responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement ou en engageant via internet.

OBLIGATIONS SANITAIRES : TRÈS IMPORTANT !

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Note to foreign exhibitors

I - The Customs are liable to require - to an exhibitor with several dogs - a tax declaration and the payment of a corresponding tax.

II - Only dogs at least 3 months old are admitted in France, on presentation to the customs of a certificate, delivered by an official veterinary and attesting that rabies, Carré disease, infectious hepatitis vaccination have been carried out for more than one month and less than one year. For animals more than one year old, accompanying travelers in transit, only a rabies certificate is required. A French or English translation will be required for countries using a different alphabet. Dogs without these documents will be refused.

III - These documents are required for admission to the show. The dogs must be in perfect health. The dog's origins have to be provable at any time. The official veterinary may refuse the admission of dogs in the Show in case of non conformity to health regulations.

COUPE D'OREILLE :

Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008. Décret n° 2008-871 du 28.08.0

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les propriétaires de chiens engagés déclarent tacitement sincères et véritables les renseignements portés par leurs soins sur les feuilles d'engagements papier ou internet.

Ils acceptent d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition qu'ils ont reçu et dont ils ont pris connaissance.

En conséquence, ils exonèrent spécialement et entièrement le Lagotto Club de France, la Société Centrale Canine, les sociétés organisatrices parallèles sur un même évènement de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à leur chien ou causés par eux ou à eux-mêmes de leur propre fait.

Ils certifient sur l'honneur que leurs chiens ou leurs chenils ne sont pas, à leur connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, ils acceptent d'ores et déjà de se voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de leurs chiens et leur exclusion de toute manifestation patronnée par Lagotto Club de France et la SCC.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la Gastro-entérite à Parvovirus.

L'identification des chiens doit être effectuée par un des procédés déterminés par le Ministère de la Pêche et de l'Agriculture.

Dog owners tacitly declare that the information they have given on this form or by web, are to the best of their knowledge, true.

They accept without reserve all the articles within the regulations governing this dog show.

In consequence, they exonerate the organizing society of any liability for accidents (wounds, thefts, diseases and damages) caused or suffered by their dog or ourself.

They certify on their honour that, to our knowledge, neither their dog, or their kennels suffer from any contagious disease on the day of the signature of the present document.

They further undertake to do not present ourself or our dog at the show ground, should such disease manifest itself between the signature date of the entry form and the date of the show. In the event of any misrepresentation on our part, they agree with the application of the sanctions specified under the above mentioned regulations, i.e. the immediate disqualification of our dog and their exclusion from future events, sponsored by the Club Français du Chien d'Eau and the SCC.

It is recommended that all dogs should be vaccinated against Gastro-enteritis occasioned by the ParvoVirus. Dog identification must conform to the procedures laid down by the French Ministry of Agriculture.



RAPPELS TRÈS IMPORTANTS :

L'engagement d'un chien à une ERE ou ENE organisée par le LCF vaut acceptation de ce règlement.

Lorsque le juge statue sur la conformité au standard de beauté d'un chien sa décision échappe pour tous les cas non prévus au règlement des juges de la Société Centrale Canine au contrôle du Lagotto Club de France et de la SCC.

Son pouvoir est souverain sur le ring, son appréciation est souveraine. Les décisions du juge sont incontestables, définitives et sont sans appel.

Les propriétaires exposants ou présentateurs sont invités à quitter le ring calmement et dignement en dégageant l'entrée, afin de laisser le passage aux concurrents suivants.

Le juge peut refuser le commissaire de ring ou le secrétaire qui lui sont proposés par les organisateurs. Le juge est seul maître sur son ring (organisation des jugements, secrétaire, commissaire, photographe officiel nommé par les organisateurs, etc...).

Les décisions du juge peuvent toutefois être commentées, mais il n'est pas autorisé de tout dire... Elles n'échappent pas à la « critique dite normale ».

Il est interdit de jeter le discrédit sur le juge lui-même et ses décisions, de porter atteinte à l'autorité des juges avant, pendant ou après les jugements. Par exemple, il est interdit de qualifier « d'incompétent » ou de qualifier un jugement de « chef-d'œuvre d'incohérence », « d'extravagance » et « d'abus de droit », etc ...

Il est formellement interdit de jeter le discrédit sur ses jugements ou avoir fait pression sur le juge avant ou pendant les jugements.

Il est interdit de jeter le discrédit sur les assesseurs mais aussi le secrétaire ou le commissaire de ring ou avoir fait pression sur eux avant ou pendant les jugements compte tenu qu'ils officient sous l'autorité du juge désigné par le LCF.

Le contrôle de la bonne exécution de la fonction des juges ressort pour les juges d'expositions des Associations de race pour lesquelles ils sont agréés, de la Commission des juges et du LOF, et du Comité Central de la SCC ou de la FCI pour les juges étrangers.

Statistiques et Liste des races exposées

Total	Races	Cat. Nrs.	Ring
10	CHIEN D'EAU ROMAGNOL	1-10	1

8e Groupe

Race	N° sur Cat.	chiens	meutes
------	-------------	--------	--------

CHIEN D'EAU ROMAGNOL De 1 à 10 10

M. SOULAT RAYMOND (RING 1)**10**

CHIEN D'EAU ROMAGNOL	10
CLASSE JEUNE Mâles : 2	1-2
CLASSE OUVERTE Mâles : 1	3
CLASSE CHAMPION Mâles : 1	4
	Tot Mâles: 4
CLASSE JEUNE Femelles : 2	5-6
CLASSE INTERMÉDIAIRE Femelles : 1	7
CLASSE OUVERTE Femelles : 1	8
CLASSE TRAVAIL Femelles : 1	9
CLASSE VÉTÉRANS Femelles : 1	10
	Tot Femelles: 6

GROUPE 8
CHIENS RAPPORTEURS DE GIBIER
- CHIENS LEVEURS DE GIBIER -
CHIENS D'EAU

- CHIEN D'EAU ROMAGNOL -

Juge : M. SOULAT RAYMOND

• JEUNE MÂLES •

- 1 NABUCCO DU DOMAINE DE L'AIROLLE** LOF 4555 - Puce : C [250268601092363](#) né: 22/déc./2017 (DON GIOVANNI DU DOMAINE DE L'AIROLLE x FARFALLA DU DOMAINE DE L'AIROLLE) Eleveur : DUPARC PHILIPPE & MME BEGO BRIGITTE, Prop : BEGO BRIGITTE
- 2 NUTS** LOF 4512/577 - Puce : [250269606949511](#) né: 28/sept./2017 (LUIDGY x IZZY) Eleveur : TEREINTO GREGORY, Prop : ROCHE ELISE

• OUVERTE MÂLES •

- 3 MORO DU DOMAINE DE L'AIROLLE** LOF 3809/504 - Puce : [250269606687149](#) né: 05/mai/2016 (ASSODICUORI x COSI FAN TUTTE DU DOMAINE DE L'AIROLLE) Eleveur : DUPARC PHILIPPE & MME BEGO BRIGITTE, Prop : BERNASCONI SYLVIE

• CHAMPION MÂLES •

- 4 DON GIOVANNI DU DOMAINE DE L'AIROLLE** LOF 886/174 - Puce : [250269500263954](#) né: 22/déc./2008 (TRISTANFARNIE x ALBA DELLE FARNIE) Eleveur : DUPARC PHILIPPE & MME BEGO BRIGITTE, Prop : BEGO BRIGITTE

• JEUNE FEMELLES •

- 5 NEGE** LOF 4528 - Puce : C [250269811450039](#) née: 26/nov./2017 (IGOR DU SARMIZEGETUSA REGIA x LITCHI DES ELFES DE LA CHENAIE) Eleveur : JANIER HENRI, Prop : MICHEL ET GHISLAINE DEYDIER
- 6 NORMA DU DOMAINE DE L'AIROLLE** LOF 4559 - Puce : C [250268601092528](#) née: 22/déc./2017 (DON GIOVANNI DU DOMAINE DE L'AIROLLE x FARFALLA DU DOMAINE DE L'AIROLLE) Eleveur : DUPARC PHILIPPE & MME BEGO BRIGITTE, Prop : BEGO BRIGITTE

• INTERMÉDIAIRE FEMELLES •

- 7 N'LEONA DE LA BASSE DORDOGNE** LOF 4150 - Puce : C [250269606916731](#) née: 15/mars/2017 (LUCKY DES ELFES DE LA CHENAIE x JIXI DE LA BASSE DORDOGNE) Eleveur : ELEVAGE DE LA BASSE DORDOGNE, Prop : LOMAX WENDY

• OUVERTE FEMELLES •

- 8 MOHERA DU SARMIZEGETUSA REGIA** LOF 3898/821 - Puce : [250269606736135](#) née: 03/juil./2016 (ITALIANO-VERO DU SARMIZEGETUSA REGIA x DIANA) Eleveur : BOLOCAN PETRU, Prop : PELENC LIONEL

• TRAVAIL FEMELLES •

- 9 ISABELLA DU CLOS DE VAOURY-BLANC** LOF 2520/595 - Puce : [250268500630928](#) née: 12/sept./2013 (DON GIOVANNI DU DOMAINE DE L'AIROLLE x D'AKELA DU DOMAINE DE L'AIROLLE) Eleveur : ESTEVEZ FRANCOIS, Prop : ESTEVEZ FRANÇOIS

• VÉTÉRANS FEMELLES •

- 10 D'AKELA DU DOMAINE DE L'AIROLLE** LOF 641/240 - Puce : [250269801218174](#) née: 18/janv./2008 (ULTRAPLUSNEC DELLE FARNIE x AKELA DELLE FARNIE) Eleveur : DUPARC PHILIPPE & MME BEGO BRIGITTE, Prop : ESTEVEZ FRANÇOIS

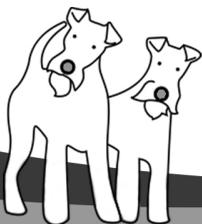
CHIEN D'EAU ROMAGNOL

BEGO BRIGITTE MAS D'AIROLLE 30960 LES MAGES (0685525935)

Classe Jeune	NABUCCO DU DOMAINE DE L'AIROLLE (250268601092363)	1
Classe Champion	DON GIOVANNI DU DOMAINE DE L'AIROLLE (250269500263954)	4

Liste alphabétique des exposants

B	
BEGO BRIGITTE: Mas d'Airolle 30960 LES MAGES FR (0685525935)	1, 4, 6
BERNASCONI SYLVIE: 44 rue voltaire 92250 LA GARENNE COLOMBES FR (0619996093)	3
E	
ESTEVEZ FRANÇOIS: 98 B CHEMIN DE FONT BARIN 30980 LANGLADE FR (0673462363)	9, 10
L	
LOMAX WENDY: Route du Moulin, Castets en Dorthe 33210 LANGON GB (0754571018)	7
M	
MICHEL ET GHISLAINE DEYDIER: 195 Chemin des Grandes Terres 26170 PIERRELONGUE FR (0475287349)	5
P	
PELENC LIONEL: 875 chemin de la foux. Lot 1 06370 MOUANS-SARTOUX FR (0672871274)	8
R	
ROCHE ELISE: 1160 chemin de Crémouillat Les Rieux 07170 LUSSAS FR (0475385180)	2



SCC Expo

ENGAGEMENTS EN LIGNE
www.sccexpo.fr

